



CANADIAN PRIVATE COPYING COLLECTIVE
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PERCEPTION DE LA COPIE PRIVÉE
150 Eglinton Ave. East, Suite 403
Toronto, Ontario M4P 1E8
416 486 6832
1 800 892 7235
416 486 3064 [FAX]
www.cpcc.ca

DEST. : Entreprises déclarantes

EXP. : Société canadienne de perception de la copie privée

En mars 2011, la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP) a déposé une demande de tarif proposé pour 2012 et 2013 devant la Commission du droit d'auteur Canada. Le tarif proposé maintenait la redevance sur les supports CD-R, CD-RW, CD-R audio et CD-RW audio au taux actuel de 0,29 \$. La demande proposait également l'application d'une redevance sur les cartes mémoire électroniques en fonction des taux suivants :

- 0,50 \$ pour chaque carte mémoire électronique de 1 Go ou moins ;
- 1 \$ pour chaque carte mémoire électronique de plus de 1 Go, mais de moins de 8 Go ;
- 3 \$ pour chaque carte mémoire électronique de 8 Go ou plus.

Par conséquent, la SCPCP a demandé à la commission de modifier le tarif proposé pour 2012-2013 de façon à limiter l'application du tarif sur les cartes mémoire électroniques aux seules cartes microSD.

Dans le but d'accommoder les entreprises et les associations qui s'opposent au tarif proposé, l'audience publique n'aura pas lieu avant octobre 2012. Veuillez noter que, si la commission devait homologuer un tarif pour les cartes mémoire microSD, les fabricants et les importateurs seraient tenus de soumettre des rapports et de remettre à la SCPCP la redevance perçue sur les cartes mémoire microSD vendues ou autrement aliénées au Canada à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le mandat de la SCPCP consiste à percevoir la redevance pour la copie privée sur la vente des supports audio vierges utilisés pour copier de la musique et à distribuer les revenus ainsi amassés aux artistes et aux autres titulaires de droits d'auteur en dédommagement des copies privées de leur musique. L'organisme ne renoncera pas à son droit de percevoir rétroactivement la redevance sur les cartes mémoire microSD.

La SCPCP exige ainsi des importateurs et des fabricants qu'ils maintiennent des dossiers complets et à jour des achats, des ventes et des autres dispositions de cartes mémoire microSD à compter du 1^{er} janvier 2012, et ce, en vertu des articles 8 et 9 du tarif proposé.

Quant aux supports audio vierges assujettis à l'actuel tarif 2011, la SCPCP a demandé à la Commission du droit d'auteur Canada de publier un tarif intérimaire pour 2012 et 2013. Ce dernier prolongera le tarif actuel, maintenant ainsi la redevance de 0,29 \$ sur toutes les unités

de CD-R, de CD-RW, de CD-R audio et de CD-RW audio importées, vendues ou autrement aliénées au Canada. Le tarif intérimaire demeurera en vigueur jusqu'à ce que la commission homologue le tarif pour la copie privée pour 2012 et 2013.

La SCPCP enverra des avis relatifs au tarif intérimaire une fois qu'il aura été publié. De plus, un lien menant à ce tarif sera affiché dans notre site Internet. Pour obtenir l'information la plus récente, veuillez consulter www.scpcp.ca.